



Communauté française de Belgique

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET DE LA  
COOPÉRATION**

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES**

**APPELS A PROJETS DE MASTER EN PARTENARIAT  
FRANCO-COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE**

Le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le Ministère de la Communauté française de Belgique en charge de l'enseignement supérieur, le Ministère français des Affaires étrangères et européennes, et Wallonie Bruxelles International sont convenus de renforcer la contribution de la coopération franco-CFB à la consolidation de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES)

Ainsi, afin de renforcer la coopération entre la France et la Communauté française de Belgique, ci-après dénommées « les Parties », et de susciter de nouveaux projets structurants, les ministères et Wallonie-Bruxelles International cités ci-avant lancent un appel à projets de « Master en partenariat franco- Communauté française de Belgique ».

**Les projets**

Les projets de master en partenariat franco- Communauté française de Belgique devront être présentés par des établissements habilités à délivrer le diplôme de master dans le domaine concerné selon les procédures en vigueur sur leurs territoires.

La formation conjointe de master donne lieu à la délivrance d'un diplôme conformément aux législations en vigueur. Elle peut déboucher sur un diplôme conjoint ou sur un double diplôme.

Les projets peuvent être proposés par un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur pour chacune des deux Parties. Les partenaires peuvent ainsi être bilatéraux ou constitués en réseaux. Le projet de master conjoint est alors présenté et coordonné pour chacune des Parties, par un seul enseignant chercheur, responsable de sa mise en œuvre. Toutes les disciplines sont éligibles.

Un financement **incitatif** d'appui au lancement des masters conjoints franco- Communauté française de Belgique sera accordé aux projets sélectionnés.

Les dispositions relatives au type de diplôme et à sa délivrance feront l'objet d'une convention signée par les établissements partenaires.

**Le financement**

Chaque projet retenu sera soutenu par chaque partie à hauteur maximale de 5.500€. Le jury de sélection se réserve cependant le droit de dépasser ce seuil le cas échéant. Ce soutien pourra éventuellement être reconduit pendant les 2 années suivant l'année du premier exercice.

Ce soutien incitatif est essentiellement destiné à :

- Mobilité étudiante (pour une période de 3 à 12 mois)
- Mobilité enseignante (Indemnité de voyage et de séjour)
- Coûts de promotion et de diffusion d'information
- Animation du réseau

La première année de financement pourra être consacrée à la mise en place du master conjoint.

### **La sélection**

L'évaluation des projets est assurée par une commission d'experts pour chacune des deux Parties, et selon la grille de notation suivante : A1 excellent, A2 très bon ; B bon ; C : moyen D : irrecevable.

La sélection des projets est assurée par une commission mixte composée à parité par les représentants des deux Parties, sur la base des évaluations effectuées par les experts.

### **Critères de sélection**

L'évaluation portera sur les plus-values :

- pédagogique : Complémentarité académique et scientifique des cursus, modalités des examens, équipement et environnement pédagogique pour les étudiants ;
- liée à la recherche : Cohérence des activités de recherche des équipes postulantes ;
- liée à la mobilité : Qualité de l'accompagnement offert aux étudiants, bénéfique intellectuel et culturel tiré de la mobilité étudiante et/ou enseignante ;
- en terme d'insertion professionnelle.

Elle portera également sur un engagement institutionnel fort :

Pour les établissements porteurs, le master franco-Communauté française de Belgique doit pouvoir constituer la première étape d'un partenariat fort, susceptible de se développer en termes de domaines comme de niveaux de formation.

L'établissement manifeste son intérêt par une déclaration d'intention, qui sera versée au dossier de candidature.

Le master franco- Communauté française de Belgique doit également apparaître comme un élément à part entière de la stratégie internationale des établissements partenaires. L'implication des équipes enseignantes est ici centrale pour faire du master concerné un axe fort parmi l'ensemble des formations délivrées.

En outre, la commission d'experts sera sensible à la prise en compte des dimensions et outils établis dans le cadre du processus de Bologne : supplément au diplôme, ECTS, participation des étudiants à l'évaluation des enseignements, assurance qualité et dimension européenne.

### **Les candidatures**

Les projets doivent être présentés simultanément en France et en Communauté française de Belgique, en langue française, avec la signature du chef d'établissement (Président ou recteur d'université, Directeur d'école), au moyen du formulaire, téléchargeable en France

sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr), rubrique « Europe et international », sous-rubrique « Coopération universitaire et scientifique / Europe », et téléchargeable en Communauté française de Belgique sur le site [www.wbi.be](http://www.wbi.be) (rubrique nos aides), ainsi que sur les sites de l'Ambassade de France en Belgique et de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris.

Les candidatures seront adressées :

En France, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Secrétariat général  
Direction des relations européennes et internationales et de la coopération  
Sous-direction des affaires européennes et multilatérales  
Département des affaires européennes bilatérales - DREIC B2  
75 357 PARIS SP 07

En Communauté française de Belgique à Wallonie-Bruxelles International  
Direction des Affaires Bilatérales  
Service France  
2 , place Saintelette  
B.1080 Bruxelles

### **Le calendrier**

Publication de l'appel à projets : Février 2011  
Date limite de dépôt des dossiers : 15 juin 2011  
Réunion bilatérale de sélection des projets : fin juin 2011  
Communication des résultats aux établissements : début juillet 2011  
Lancement des masters : septembre 2011.

### **Contacts**

#### **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Direction des relations européennes et internationales et de la coopération  
Département des affaires européennes bilatérales – DREIC B2  
Christophe Fauchon  
[christophe.fauchon@education.gouv.fr](mailto:christophe.fauchon@education.gouv.fr)  
+ 33 1 55 55 09 00

#### **Ambassade de France en Belgique :**

Jérémy Domis  
Attaché scientifique et de coopération culturelle  
Service de Coopération et d'Action Culturelle  
42 boulevard du Régent  
1000 Bruxelles  
+32.(0)2.548.88.71  
[jeremy.domis@diplomatie.gouv.fr](mailto:jeremy.domis@diplomatie.gouv.fr)

#### **Wallonie-Bruxelles International**

Brigitte Boulet  
Assistante  
Service France  
2, place Saintelette  
1080 Bruxelles  
+32 (0)2/421 83 25  
[b.boulet@wbi.be](mailto:b.boulet@wbi.be)